

Offre d'enseignement 2023-2024

IMPLANTATION DE THEUX

Marché 2

4910 Theux

Tél. 087 54 13 33

theux@saint-roch.be



IMPLANTATION DE SPA

Rue Albin Body 26

4900 Spa

Tél. 087 77 23 76

spa@saint-roch.be

Premier degré commun (Theux)

Au terme de la 2^e année, l'élève obtient son certificat d'études du premier degré (CE1D).

Les deux années du premier degré commun poursuivent un quadruple but :

1. Assurer une large formation de base en permettant à chaque élève d'acquérir les compétences requises.
2. Observer et évaluer les aptitudes et le comportement de chaque élève,
3. Aider chacun à découvrir ses possibilités et ses affinités,
4. Lui permettre de choisir au second degré l'orientation la plus adaptée à sa personne.

1^{ère} année commune – obligatoire pour tout élève ayant obtenu son CEB

FORMATION COMMUNE (28 périodes)	1 ^{re} année
Education physique	3 p.
Etude du milieu (histoire et géographie)	4 p.
Français	6 p.
Sciences	3 p.
Langue I (allemand, anglais ou néerlandais)	4 p.
Mathématiques	4 p.
Religion	2 p.
Education artistique	1 p.
Education par la technologie	1 p.
Activités complémentaires (4 périodes)	
Latin (obligatoire)	2 p.
T. D. Mathématiques (obligatoire)	1 p.
Au choix de l'élève ¹ : Un seul et un seul choix parmi les huit suivants :	
1. Danse	
2. Sports	
3. Activités techniques	
4. Dessin	
5. Activités musicales	
6. Jardinage	
7. Cuisine	
8. Expression orale ²	1 p.
	32 p.
Remédiations ³ à la place du Latin	
Français	1 p.
Mathématiques	1 p.
+ Langues et/ou Sciences de 15h40 à 16h30	1 à 2 p.
Étude dirigée	1 à 2 p.

Au terme de la 1^{ère} année Commune, le Conseil de Classe oriente l'élève vers la **2^{ème} année commune**, le cas échéant accompagné d'un Parcours Individualisé d'Apprentissage ou P.I.A.

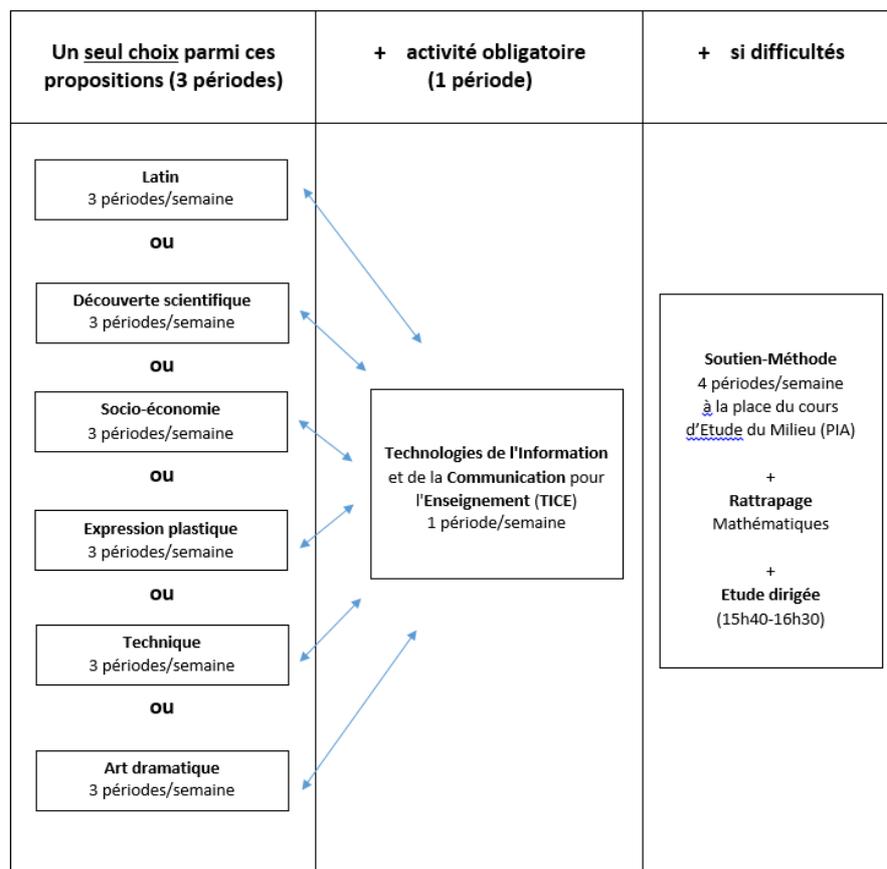
¹ Attention: cette activité complémentaire peut être remplacée par une activité complémentaire de soutien dans le cadre d'un PIA imposé en cours d'année.

² Si un spectacle de fin d'année est mis sur pied, les mercredis après-midi et samedis du mois de mai seront consacrés à la préparation de celui-ci.

³ Sur décision du Conseil de classe et avec accord des parents.

2^e année commune

FORMATION COMMUNE (28 périodes)	2 ^{ème} année
Education physique	3 p.
Etude du milieu (histoire et géographie)	4 p.
Français	5 p.
Sciences	3 p.
Langue I (allemand, anglais ou néerlandais)	4 p.
Mathématiques	5 p.
Religion	2 p.
Education artistique	1 p.
Education par la technologie	1 p.
Activités complémentaires (1+3 périodes)	
1 période d'informatique (obligatoire) + un choix parmi :	1 p.
- Latin	3 p.
- Découverte scientifique	3 p.
- Socio-économie	3 p.
- Expression plastique	3 p.
- Technique	3 p.
- Art dramatique	3 p.
	32 p.
Remédiations	
Soutien-Méthode de travail (sur EDM si PIA)	4 p.
Rattrapage en Mathématiques	1 p.
Etude dirigée	1 à 2 p.



Au terme de la 2^{ème} année Commune, le Conseil de Classe délivre le CE1D qui oriente l'élève vers le **2^{ème} degré** de l'enseignement ordinaire. En cas de non-obtention du CE1D, l'élève est orienté vers une **deuxième année supplémentaire** ou 2S.

Deuxième année supplémentaire (2S)

La 2S est accessible à tout élève qui :

- soit a suivi la 2^{ème} Commune sans avoir obtenu le CE1D et a effectué moins de 3 ans au 1^{er} degré ;
- soit a suivi la 2^{ème} Différenciée.

Un programme particulier de soutien/remédiation/méthode de travail est imposé à ces élèves en lieu et place d'un cours de la formation commune (EDM). Pour ces élèves, l'étude dirigée reste accessible.

Au terme de la 2^{ème} année supplémentaire, le Conseil de Classe délivre le CE1D qui oriente l'élève vers le 2^{ème} degré de l'enseignement ordinaire. En cas de non-obtention du CE1D, l'élève est orienté vers une section et une forme d'enseignement en lien avec les compétences acquises au 1^{er} degré.

Premier degré différencié (Theux)

La **1D** est accessible aux élèves qui ne sont pas titulaires du CEB et qui soit :

- ont suivi la sixième année de l'enseignement primaire ;
- sont âgés de douze ans au moins avant le 31 décembre de la 1D et n'ont pas fréquenté la 6e année primaire.

La **2D** est accessible à l'élève qui n'est pas titulaire du CEB et qui fait l'objet d'une décision d'orientation en 2D au terme d'une 1D.

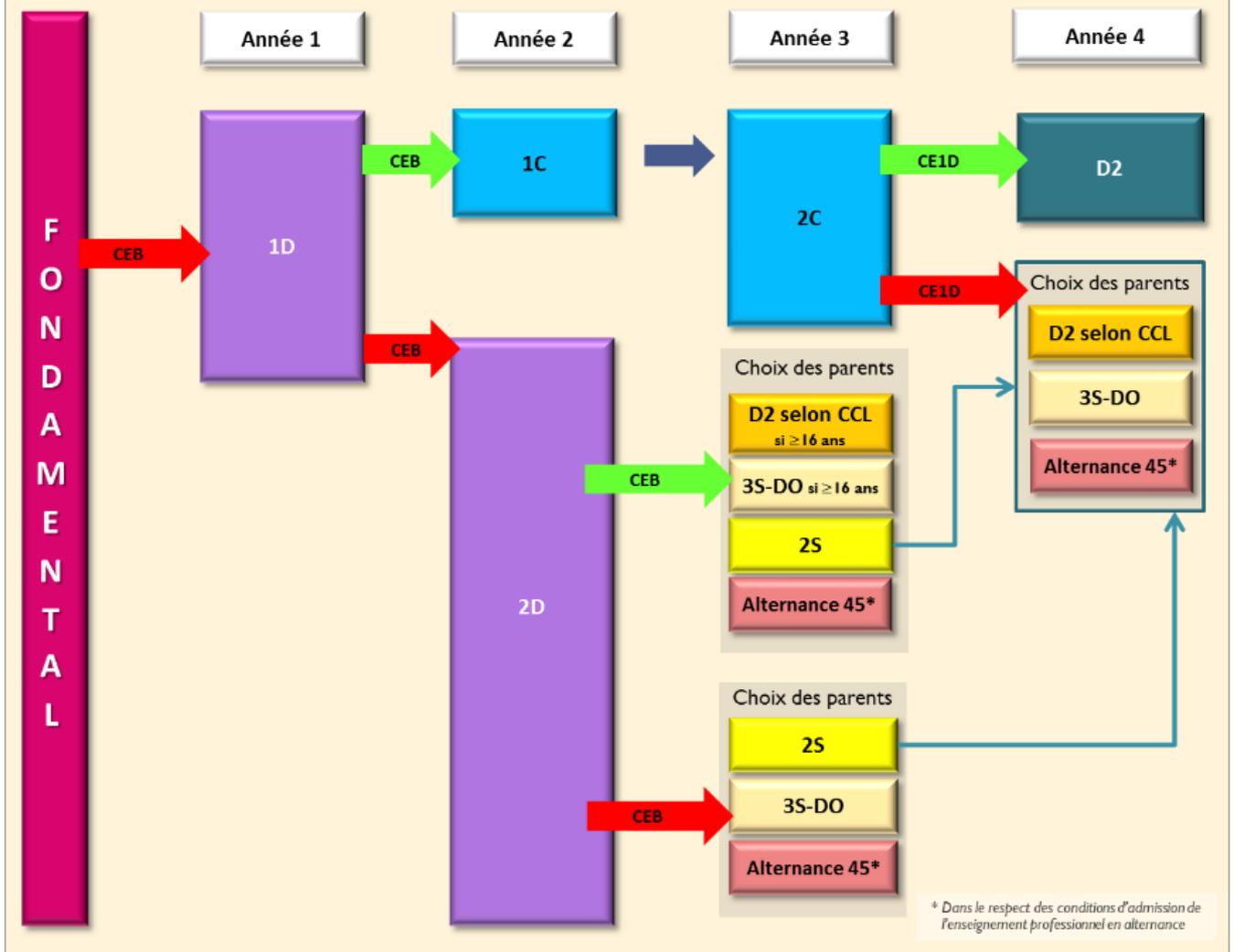
L'objectif du premier degré différencié est l'acquisition des socles de compétence à 12 ans par l'obtention du CEB dans la perspective de rejoindre le degré commun et d'ainsi pouvoir atteindre les socles de compétences fixés à 14 ans.

Toutefois, ce premier degré différencié vise aussi à permettre à chacun l'accès tant à l'enseignement qualifiant qu'à l'enseignement de transition.

La grille-horaire hebdomadaire est composée de 32 périodes de cours obligatoires.

	1 ^{re} Diff	2 ^e Diff
Religion	2 p.	2 p.
Français	6 p.	6 p.
Mathématiques	6 p.	6 p.
Langue moderne 1 Anglais	2 p.	2 p.
Etude du milieu	2 p.	2 p.
Sciences	2 p.	2 p.
Education physique	3 p.	3 p.
<ul style="list-style-type: none">• Informatique• Services sociaux (y compris cuisine)• Technologie• Dessin• Musique	1 p. 2 p. 2 p. 3 p. 1 p.	1 p. 2 p. 2 p. 3 p. 1 p.
	32 p.	32 p.

Synthèse des futurs parcours scolaires



L'enseignement général de transition (Theux)

L'enseignement général est un enseignement de TRANSITION c'est-à-dire un enseignement dont l'objectif principal est la préparation aux études supérieures (tout en permettant éventuellement l'entrée dans la vie professionnelle). Au terme de la quatrième année, l'étudiant(e) obtient le Certificat d'Études du Deuxième Degré (CE2D) ; au terme de la sixième année, il obtient le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.)

Pratiquement, toutes les études supérieures sont accessibles en fonction, bien sûr des "accents", donc des choix que l'on a posés aux 2^e et 3^e degrés au niveau des langues modernes, de la mathématique, des sciences et des options de base, telles sciences sociales et latin.

C'est bien pourquoi nous insistons pour que tous les choix se fassent avec des exigences et dans la conscience des « portes » que les choix réalisés ouvrent ou ferment pour l'avenir.

Deuxième degré général de transition

Au terme du degré d'observation (1^{re} et 2^e années), l'étudiant aborde le deuxième degré d'orientation (3^e et 4^e années). Si l'étudiant réussit sa 4^e année, il reçoit le Certificat d'Étude du Deuxième Degré (CE2D).

GRILLE DES COURS (3^e et 4^e années) : **32 heures minimum**

Formation commune	
Religion	2 p.
Géographie	2 p.
Histoire	2 p.
Education physique	2 p.
Français	5 p.
Mathématique	5 p.
Langue moderne I (allemand, anglais ou néerlandais)	4 p.
Sciences 5 ou Sciences 3	5 p. (assimilé à une option de base) 3 p.
Toute grille-horaire doit comporter <u>deux options</u> de base parmi les suivantes :	

A : Menu 1 (32P)	B : Menu 2 (32P)	C : Menu 3 (33P)	D : Menu 4 (33P)
✓ Latin (4P) ✓ Sciences 5 (5P = 3P + 2P) + AC renforcement labo (1P) (obligatoire)	✓ Sciences Sociales (4P) ✓ Sciences 5 (5P = 3P + 2P) + AC renforcement labo (1P) (obligatoire)	✓ Latin (4P) ✓ LM2 (4P) A : Anglais * N : Néerlandais*	✓ Sciences Sociales (4P) ✓ LM2 (4P) A : Anglais* N : Néerlandais*
E : Menu 5 (32P)	F : Menu 6 (33P)	G : Menu 7 (33P)	H : Menu 8 (32P)
✓ Sciences 5 (5P = 3P + 2P) + AC renforcement labo (1P) (obligatoire) ✓ LM2 (4P) A : Anglais * N : Néerlandais*	✓ Latin (4P) ✓ Arts d'expression (4P)	✓ Sciences Sociales (4P) ✓ Arts d'expression (4P)	✓ Sciences 5 (5P = 3P + 2P) + AC renforcement labo (1P) (obligatoire) ✓ Arts d'expression (4P)

L'élève qui le désire peut choisir une AC parmi les 4 proposées. Ce choix n'est pas obligatoire. Une remédiation peut être imposée à l'élève (celle-ci remplacera le choix de l'AC) :

● A : Ed Artistique	● B : Informatique	● C : Sport	● D: LM1
---------------------	--------------------	-------------	----------

Troisième degré général de transition

La grille des cours caractérise bien ce degré : augmentation des possibilités de choix et d'orientation de la formation.

Les choix effectués à l'entrée de la cinquième année peuvent être modifiés jusqu'au 15 novembre de cette 1^{re} année du degré. Après cette date, la grille-horaire de chaque étudiant reste inchangée jusqu'à la fin de la rhéto. Tout changement exceptionnel serait soumis à l'avis favorable de la direction, après avoir pris l'avis du Conseil de Classe.

Au terme de la 6^e année réussie, l'étudiant obtient le Certificat homologué de l'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS).

Attention que toute grille-horaire doit comporter au moins deux options simples (en gras soulignées) à savoir : mathématique 6 périodes - mathématique 4 p. - sciences générales 6 p. - sciences sociales 4 p. - latin 4 p. - langue moderne II 4 p. - langue moderne III 4 p. – arts d'expression 4p.

GRILLE DES COURS (5^e et 6^e années) : **30 heures minimum**

Formation commune					
	Religion				2 p.
	Français				5 p.
	Géographie				2 p.
	Histoire				2 p.
	Education physique				2 p.
	Sciences				3 p.
Formation optionnelle obligatoire (choix du nombre de périodes)					
17					
18	Langue Moderne 1		Langue Moderne 1		Langue Moderne 1
19	Anglais 4P		Néerlandais 4P		Allemand 4P
20					
21	<u>Mathématique</u> 6P	AC LMA 2P	AC Espagnol 2P	AC Société communication 2P	Mathématique 2P
22		<u>Mathématique</u> 4P			<u>Langue Moderne 3</u> <u>Espagnol 4P</u>
23					
24					
25					
26					
27	<u>Latin</u> 4P		<u>Sciences sociales</u> 4P		<u>Sciences 6P</u> 3P + 3P
28					
29					
30					AC Physique 1P
31	<u>Sciences 6P</u> 3P + 3P	<u>Langue Moderne 2</u> <u>Anglais 4P</u>	<u>Langue Moderne 2</u> <u>Néerlandais 4P</u>	<u>Arts d'expression</u> 4P	AC Educ Artistique 2P
32					AC Sports 2P
33					AC Espagnol 2P
34	AC Physique 1P				AC Informatique 1P
35	Remédiation 1P (uniquement sur décision du Conseil de Classe)				
36	Complément Mathématique 2P				

- Tous les élèves doivent choisir un cours de Math à 2P, 4P ou 6P.
- Le cours de Math 2P ne peut raisonnablement pas être choisi par les élèves ayant sciences 6P.
- Le cours de Complément Mathématique 2P n'intervient pas dans la grille horaire officielle et n'est accessible qu'aux élèves qui choisissent Math 6P.
- Le cours de Sciences 6P ne peut être choisi qu'une seule fois.
- L'AC Physique 1P est obligatoire en complément du cours de Sciences 6P.
- Le cours de LM3 Espagnol peut-être choisi même si l'élève n'a pas, dans sa grille, de LM2.
- L'AC "Langue Moderne Anglais" s'adresse aux élèves de LM1A et LM2A.

L'enseignement technique de qualification à Theux (de la troisième à la sixième année)

L'enseignement "technique de qualification" (TQ) est un enseignement au terme duquel les élèves obtiennent, après la réussite d'une épreuve de qualification, un **certificat de qualification** (qui atteste de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice d'un métier) ainsi qu'un **certificat de connaissance de gestion**. En ce qui concerne notre option "Technicien(ne) de bureau", les principaux débouchés sont, des postes de secrétaire, de rédacteur, d'aide-comptable, d'employé dans une administration (communale, poste, contributions, T.V.A., etc.).

Il confère également le **Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur** (C.E.S.S.), qui permet de poursuivre des études supérieures. Dans la ligne de notre option T.Q., citons : secrétariat de direction ; bachelier (marketing, sciences économiques, informatique, comptabilité, gestion, commerce extérieur, agent d'assurance ou technico-commercial...) ; voire même master en sciences commerciales et financières, etc.

Troisième année de qualification : option gestion

En troisième année technique de qualification, nous organisons l'option "Gestion". Cet enseignement se prolonge en 4^e, 5^e et 6^e années par l'option "Technicien(ne) de bureau".

L'**objectif** général des cours de l'option groupée "**Gestion**" est de jeter les bases des compétences communes aux 4 options du 3^e degré technique de qualification du secteur "économie", à savoir:

Technicien(ne) de bureau; Technicien(ne) en comptabilité ; Technicien(ne) commercial(e) ; Agent(e) en accueil et tourisme.

Les cours de la **formation commune** visent, eux, à exercer des compétences générales, permettant à l'élève de se préparer au mieux à maîtriser les savoirs requis et les compétences terminales propres aux humanités techniques.

GRILLE DES COURS

	3TQ
Formation commune (18 p.)	
Français	4 p.
Mathématique	2 p
Langue moderne I (néerlandais)	3 p.
Formation historique et géographique	2 p.
Formation scientifique	2 p.
Education physique	2 p.
Religion catholique	2 p.
Option Groupée: Gestion (14 p.)	
Economie de l'entreprise	4 p.
Techniques d'accueil, d'organisation et secrétariat	3 p.
Bureautique	4 p.
Langue moderne I (néerlandais)	1 p.
Langue moderne II (anglais)	3 p.
ACTIVITES AU CHOIX DE L'ECOLE (groupe de besoins ⁴ – par demi-groupe)	
Renforcement mathématique	1 p.
TOTAL	33 p.

⁴ Un demi-groupe de renforcement et un demi-groupe de remédiation suivant le niveau d'acquisition des compétences.

4^e, 5^e et 6^e années technique de qualification : option technicien(ne) de bureau

Quels sont les objectifs généraux de cette formation ?

Cette formation répond aux objectifs généraux des humanités techniques. Celles-ci visent à assurer une formation humaniste en privilégiant:

- le développement personnel des élèves;
- l'étude de l'environnement et des technologies;
- la formation à la participation active à l'environnement économique et social;
- la formation à la citoyenneté dans une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Quels sont les objectifs spécifiques de l'option " Technicien(ne) de bureau" ?

Cette option a comme objectifs:

- de rendre l'élève efficace dans l'exercice de la profession;
- d'assurer l'intégration professionnelle;
- de favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels et généraux nécessaires pour la poursuite d'une formation;
- de promouvoir la mobilité professionnelle par l'acquisition d'une bonne formation de base;
- de développer des attitudes positives à l'égard des changements professionnels et technologiques.

Quelle démarche pédagogique ?

La démarche pédagogique est une démarche inductive centrée sur l'élève, qui part de l'action pour aboutir à la structuration des connaissances. Elle peut se résumer en quatre mots : FAIRE POUR SAVOIR FAIRE.

	DQ 4TQ (août 2023)	5 ^e année	6 ^e année
Formation commune (18 p.)			
Français	4 p.	4 p.	4 p.
Mathématique	2 p.	2 p.	2 p.
Langue moderne I (néerlandais)	3 p.	2 p.	2 p.
Formation historique et géographique	2 p.	2 p.	2 p.
Formation sociale et économique	0 p.	2 p.	2 p.
Formation scientifique	2 p.	2 p.	2 p.
Education physique	2 p.	2 p.	2 p.
Religion catholique	2 p.	2 p.	2 p.
Option groupée: "Technicien(ne) de bureau" (18 p.)			
Economie de l'entreprise	4 p.	0 p.	0 p.
Activités-techniques comptables: entreprise	0 p.	4 p.	0 p.
Communication professionnelle	0 p.	3 p.	0 p.
Techniques d'accueil, d'organisation et secrétariat	2 p.	0 p.	0 p.
Bureautique	4 p.	0 p.	0 p.
Outils-applications bureautiques	0 p.	6 p.	0 p.
Exercices pratiques : secrétariat	0 p.	0 p.	7 p.
Activités d'insertion professionnelle	0 p.	0 p.	2 p.
Questions économiques, juridiques et sociales	0 p.	0 p.	3 p.
Langue moderne I (Néerlandais)	1 p.	2 p.	2 p.
Langue moderne II (Anglais)	4 p.	3 p.	4 p.
Activités au choix de l'école (groupes de besoin)			
Renforcement mathématique	1 p.	0 p.	0 p.
Total	33 p.	36 p.	36 p.

L'enseignement technique de qualification à Spa (nouveau)

Conditions d'accès :

Entrée en 4^e

- avoir réussi une 3^e année de l'enseignement général ou technique,
- avoir réussi une 4^e année de l'enseignement professionnel.

4^e, 5^e et 6^e années de qualification : Option Esthéticien/Esthéticienne

		DQ 4TQ	DQ 5TQ (à partir d'août 2023)	DQ 6TQ (à partir d'août 2024)
	Education physique	2 p.	2 p.	2 p.
	Formation historique et géographique	2 p.	2 p.	2 p.
	Formation sociale et économique	0 p.	2 p.	2 p.
Formation commune	Formation scientifique	2 p.	2 p.	2 p.
	Français	4 p.	4 p.	4 p.
	Langue moderne : anglais	4 p.	2 p.	2 p.
	Mathématique	2 p.	2 p.	2 p.
	Religion catholique	2 p.	2 p.	2 p.
		18 p.	18 p.	18 p.
OBG	Education plastique	1 p.	1 p.	1 p.
	Français : communication	1 p.	0 p.	0 p.
	Sciences appliquées	2 p.	3 p.	3 p.
	Technologie	2 p.	3 p.	3 p.
	Travaux pratiques	10 p.	10 p.	10 p.
	Communication Professionnelle	0 p.	1 p.	1 p.
			16 p.	18 p.
	TOTAL	34 p.	36 p.	36 p.

Stages obligatoires à raison de 8 à 15 semaines sur les trois ans.

⁵ Les stages font partie intégrante de la formation de l'élève et interviennent dans le processus d'évaluation de l'élève. Les prescrits légaux régissant les stages sont repris dans les conventions établies en début d'année scolaire.

L'enseignement professionnel à Spa (de la troisième à la septième année)

L'enseignement professionnel (P) est dispensé de la 3^e à la 6^e année et une 7^e année complémentaire ou qualifiante peut être organisée au terme de la 6^e année.

Un Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est délivré à l'élève qui réussit sa 7^e année P. Un Certificat de qualification (CQ) est délivré à l'élève au terme de sa 6^e P ou 7^e P qualifiante

3^eme année professionnelle : services sociaux

Conditions d'accès :

Entrée en 3^e

- avoir réussi le 1^{er} degré (CE1D),
- avoir été orienté par le conseil de classe vers une 3^e professionnelle,
- être âgé de 16 ans avant le 31 décembre et ne satisfaisant pas aux dispositions de l'équivalence des diplômes.

		3P
	Français	4 p.
	Mathématique	2 p.
Formation commune	Formation Historique et géographique	2 p.
	Formation scientifique	2 p.
	Education physique	2 p.
	Religion catholique	2 p.
	Anglais	2 p.
		16 p.
OBG	Alimentation et hygiène de vie	3 p.
	Expression orale	0 p.
	Expression plastique	2 p.
	Expression corporelle	2 p.
	Formation à la vie quotidienne (FVQ)	6 p.
	Education aux TIC	2 p.
	Enquêtes visites séminaires	2 p.
		33 p.

A l'issue de la troisième année Services sociaux, l'élève aura **réfléchi et affiné son projet d'étude et d'orientation**; il sera conscient de ses caractéristiques et aspirations personnelles et prêt à entamer

les apprentissages liés à un métier qu'il aura choisi, dans le secteur "Services aux personnes" ou dans un autre secteur.

En vue de sa 4^{ème} année (quelle que soit la formation choisie), il aura également développé des compétences sociales nécessaires à une future insertion socioprofessionnelle, et trouvé confiance et estime de soi.

Les différents cours de l'option participeront au développement des trois compétences présentées.

4^e, 5^e et 6^e années professionnelles : option Coiffeur/Coiffeuse

Conditions d'accès :

Entrée en 4^e

- avoir réussi une 3^e année de l'enseignement général, technique ou professionnel,
- avoir réussi une 4^e année de l'enseignement professionnel.

		DQ 4P	DQ 5P (à partir d'août 2023)	DQ 6P (à partir d'août 2024)
	Education physique	2 p.	2 p.	2 p.
	Formation historique et géographique	2 p.	2 p.	2 p.
Formation commune	Formation scientifique	2 p.	2 p.	2 p.
	Français	4 p.	4 p.	4 p.
	Langue moderne : anglais	2 p.	0 p.	0 p.
	Mathématique	2 p.	2 p.	2 p.
	Religion catholique	2 p.	2 p.	2 p.
		16 p.	14 p.	14 p.
OBG	Education plastique	1 p.	1 p.	1 p.
	Expression et communication	1 p.	0 p.	0 p.
	Français : communication	0 p.	1 p.	1 p.
	Sciences appliquées	2 p.	2 p.	2 p.
	Technologie : coiffure	2 p.	2 p.	2 p.
	Travaux pratiques	10 p.	12 p.	12 p.
			16 p.	18 p.
	TOTAL	32 p.	32 p.	32 p.

Stages obligatoires à raison de 8 à 15 semaines sur les trois ans.

4^e, 5^e, 6^e et 7^e années professionnelles : option Puériculteur/Puéricultrice

Les études durent **4 ans** et font partie de l'enseignement professionnel de qualification. De plus, elles octroient le CESS (accès à l'enseignement supérieur de type court).

La formation scolaire consiste en

- une articulation des **savoir, savoir-faire et savoir-être**,
- en vue de satisfaire les besoins de l'enfant de 0 à 6 ans

La **formation commune** est générale, humaniste et citoyenne. Elle permet à l'élève de réfléchir au monde qui l'entoure, de se situer par rapport aux problèmes de société, de défendre ses idées, de les confronter à celles des autres...

La **formation optionnelle** est centrée sur les **fonctions** à exercer et les **compétences** à acquérir pour devenir puéricultrice (-teur). Les professeurs travaillent en interdisciplinarité de manière à assurer une cohérence dans le discours et un apprentissage progressif qui tient compte des possibilités de chaque élève.

Les stages

Pendant les stages (1 000 h au moins à l'issue des 3 ans) l'élève est amené(e) à **exercer, développer puis maîtriser** les compétences relatives au **référentiel professionnel** de la puéricultrice (-teur).

En 4^{ème} et 5^{ème} année, l'accent est mis sur la qualité **d'observation**. En 6^{ème} année, sur les qualités **d'observation et d'analyse**. En 7^{ème} année, sur les qualités **d'observation, d'analyse et d'adaptation**.

	DQ 4P	5e	6e	7e
Formation commune				
Français	4 p.	4 p.	4 p.	4 p.
Mathématique	2 p.	2 p.	2 p.	2 p.
Formation historique et géographique	2 p.	2 p.	2 p.	0 p.
Formation sociale et économique	0 p.	2 p.	2 p.	2 p.
Formation scientifique	2 p.	2 p.	2 p.	2 p.
Education physique	2 p.	2 p.	2 p.	2 p.
Religion catholique	2 p.	2 p.	2 p.	2 p.
Anglais	2 p.	0 p.	0 p.	0 p.
	16 p.	16 p.	16 p.	14 p.
Option de base groupée⁶				
Déontologie	0 p.	1 p.	1 p.	1 p.
Stages ⁷	0 p.	2 p.	0 p.	0 p.
Stages ⁸	0 p.	0 p.	8 p.	10 p.
Puériculture	0 p.	6 p.	3 p.	2 p.
Anatomie – Physiologie	0 p.	2 p.	1 p.	0 p.
Psychologie appliquée	0 p.	3 p.	3 p.	4 p.
Éducation nutritionnelle et diététique	0 p.	2 p.	2 p.	2 p.
Alimentation et hygiène de vie	3 p.	0 p.	0 p.	0 p.
Formation à la vie quotidienne (FVQ)	6 p.	0 p.	0 p.	0 p.
Education aux TIC	2 p.	0 p.	0 p.	0 p.
Enquêtes, visites et séminaires	2 p.	0 p.	0 p.	0 p.
Expression orale	2 p.	0 p.	0 p.	0 p.
Expression gestuelle	0 p.	1 p.	0 p.	0 p.
Expression musicale	0 p.	1 p.	0 p.	0 p.
Expression plastique	2 p.	1 p.	0 p.	0 p.
Ateliers créatifs	0 p.	0 p.	2 p.	2 p.
	17 p.	19 p.	20 p.	21 p.
Total	33 p.	35 p.	36 p.	35 p.

⁶ Sous réserve de modification

⁷ Les stages font partie intégrante de la formation de l'élève et interviennent dans le processus d'évaluation de l'élève. Les prescrits légaux régissant les stages sont repris dans les conventions établies en début d'année scolaire.

⁸ Les stages font partie intégrante de la formation de l'élève et interviennent dans le processus d'évaluation de l'élève. Les prescrits légaux régissant les stages sont repris dans les conventions établies en début d'année scolaire.

5^e et 6^e années professionnelles : option Auxiliaire Administratif et d'Accueil

On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'accueil : c'est en effet avec le ou la responsable de l'accueil que se passe le premier contact dans une entreprise, une administration, un hôpital, un centre de soins.

L'auxiliaire administratif et d'accueil est donc la personne qui donne la première impression de l'institution auprès du public, d'où l'importance de la qualité de sa prestation.

AUXILIAIRE ADMINISTRATIF(VE) ET D'ACCUEIL est une profession de SERVICE et de PROXIMITE où le CONTACT HUMAIN est primordial!

UNE FORMATION QUI TE PERMETTRA:

- d'avoir le sens des **contacts humains**
- d'être **débrouillard(e)** et de ne pas hésiter à prendre des **initiatives**
- d'être **patient(e)** et de disposer d'une bonne dose de **psychologie** de rester **poli(e)** en toutes circonstances
- de maîtriser ta langue maternelle et avoir des notions **d'autres langues**
- de soigner ton apparence extérieure
- de disposer d'une bonne **culture générale**
- d'**utiliser l'ordinateur** pour effectuer des tâches administratives (Word, Excel, Power Point, courrier électronique, ...)
- d'effectuer des travaux liés à la fonction de **secrétaire**

	5e	6e
Formation commune		
Français	4 p.	4 p.
Mathématique	2 p.	2 p.
Langue moderne I (Anglais)	2 p.	2 p.
Formation historique et géographique	2 p.	2 p.
Formation sociale et économique	2 p.	2 p.
Formation scientifique	2 p.	2 p.
Education physique	2 p.	2 p.
Religion catholique	2 p.	2 p.
	18 p.	18 p.
Option de base groupée (sous réserve de modification)		
Techniques d'organisation - Relations publiques et sociales	6 p.	6 p.
Outils - Applications bureautiques	6 p.	6 p.
Activités insertion prof.	4 p.	4 p.
LM anglais	2 p.	2 p.
Stages ⁹ (4 semaines en 5 ^e et 4 semaines en 6 ^e)		
	18 p.	18 p.
Total	36 p.	36 p.

⁹ Les stages font partie intégrante de la formation de l'élève et interviennent dans le processus d'évaluation de l'élève. Stages obligatoires à raison de 4 à 15 semaines sur le degré

Conditions d'accès

La 7^e Gestionnaire de Très Petites Entreprises (GTPE) est ouverte à tous les étudiants désireux d'apprendre à créer et à gérer une petite entreprise.

Elle est accessible aux élèves ayant obtenu le diplôme de 6^e en qualification professionnelle ou technique, tous secteurs confondus, ainsi qu'aux élèves ayant réussi une 6^e transition.

Les titulaires du CESS (réussite d'une 6^e Technique, 6^e Transition, ou d'une 7^e professionnelle) peuvent être dispensés des cours de formation commune (dérogation ministérielle)

Les objectifs de la 7e GTPE se situent à trois niveaux:

- obtenir le certificat de connaissance de gestion légalement indispensable pour démarrer une activité professionnelle indépendante,
- obtenir le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS),
- obtenir le certificat de qualification de 7e année.

Formation commune (12 p.)	
Education physique	2 p.
Formation scientifique	2 p.
Formation sociale et économique	2 p.
Français	4 p.
Mathématique	2 p.
Religion catholique	2 p.
	14 p.
Option de base groupée (18 p.)	
Gestion commerciale et législation	4 p.
Comptabilité et informatique de gestion	6 p.
Stages	8 p.
Activité complémentaire obligatoire (2 p.)	
Mathématiques	2 p.
	18 p.
TOTAL	32 p.
Stages (Stages obligatoires à raison de 8 à 12 semaines sur le degré).	

Que faire après une 7e GTPE ?

Poursuivre des études supérieures : le diplôme obtenu en fin de 7e donne accès à toutes les études supérieures de type court : instituteur maternel, instituteur primaire, secrétaire médical, bachelier en comptabilité, bachelier en informatique.

S'inscrire à des formations en promotion sociale : Informatique – comptabilité – langues...

S'orienter vers le monde du travail: grâce aux connaissances commerciales et informatiques, l'étudiant peut envisager de devenir indépendant ou postuler comme employé de bureau.